

NOS PARTENAIRES

- Familles
- Education Nationale
- Structures médico-sociales
- MDPH
- Maison Départementale / Conseil Départemental
- CRIA
- Médecin traitant
- Infirmiers
- Orthophonistes libéraux
- CHOR/EPSMR (dont CMPEA du territoire de l'Ouest et Maison des Adolescents de l'Ouest)
- CMPP



NOUS CONTACTER

• **Hôpital de Jour Enfants (Moyens et Adolescents)**
Saint-Paul

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 15h30

Adresse : 11, rue de l'hôpital - 97460 Saint-Paul

Tél Secrétariat : 02 62 74 34 40

Mail : pedo-ouest@epsmr.org

Accès transports en commun :

- Réseau Kar Ouest : Bus LGO (arrêt Hôpital Gabriel Martin)
- Réseau Car Jaune : n° S4 (arrêt Hôpital Gabriel Martin)



Direction Générale/ Secrétariat Général/ Communication/ HDJE Moyens et Ados - 04/08/2025



Etablissement Public
de Santé Mentale
de la Réunion

Hôpital De Jour

Enfant
(Moyens et Adolescents)



SAINT-PAUL



42 chemin Grand Pourpier
97460 Saint-Paul
direction@epsmr.org
Standard : 0262 74 30 00



NOS MISSIONS

Les hôpitaux de jour de pédopsychiatrie sont des structures qui permettent la réalisation d'évaluations approfondies, de soins soutenus et la construction de projets personnalisés.

Ces unités de soins accueillent des enfants et adolescents à temps partiel pris en charge entre 8h00 et 15h30. Ce sont des prises en charge individuelles et groupales sur prescription médicale.

LES PERSONNES PRISES EN CHARGE

L'Hôpital de Jour accueille des enfants et adolescents de 7 à 17 ans résidant sur le secteur Ouest.

Les principales problématiques rencontrées sur l'hôpital de jour :

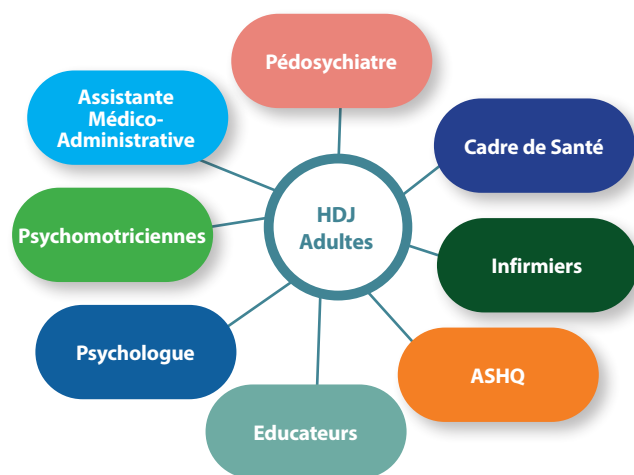
- Troubles de l'humeur
- Schizophrénies
- Troubles graves de la personnalité
- Troubles névrotiques graves à dominante phobiques, dépressives ou obsessionnelles.

LA PRISE EN CHARGE

La prise en charge de l'enfant/adolescent se construit autour d'un projet de soins. La construction du projet personnalisé de l'enfant et de l'adolescent associe la famille et les professionnels qui ont participé à l'évaluation diagnostique. Du projet de soins peuvent découler différentes prises en charge :

- Prise en charge psychologique
- Prise en charge sociale (sur le CMPEA)
- Prise en charge en psychomotricité
- Prise en charge individuelle ou groupale

NOTRE ÉQUIPE



COMMENT NOUS SOLLICITER ?

La demande d'admission se fait sur prescription médicale après présentation de la situation de l'enfant/adolescent en présence du consultant du CMPEA. L'admission est statué après une période d'observation.

LES OBJECTIFS

- Contenir et soulager la souffrance psychique
- Accompagner les enfants et leur famille dans l'analyse de leurs difficultés
- Soutenir le processus d'individuation et d'autonomisation
- Maintenir ou reprendre l'intégration scolaire et/ou sociale